



**Ligue des droits de l'Homme et du citoyen  
de Nouvelle-Calédonie**

BP 18197 - 98857 Nouméa Cedex  
**contact@ldhnc.nc**  
Tél : 74 16 72

Site : [www.ldhnc.nc](http://www.ldhnc.nc) / Facebook : LDH.NC



**Communiqué du 16 mai 2019 à destination du consul d'Australie à Nouméa,  
relatif à la protection des droits humains et des libertés**

## **UN PAYS SÛR POUR JULIAN ASSANGE : PAS D'EXTRADITION AUX ÉTATS-UNIS !**

En 2010, **Julian ASSANGE, citoyen australien**, devient le plus célèbre « lanceur d'alerte » avec les « WikiLeaks » révélant de nombreuses agressions commises de par le monde par les États-Unis, **des agressions qui si elles étaient déférées devant la Cour pénale internationale que les États-Unis ne reconnaissent pas, vaudraient à ce pays de probables condamnations pour crimes de guerre.**

Devenu l'ennemi numéro 1 pour Washington, tout sera bon pour discréditer et mettre en difficulté, **Julian Assange, citoyen australien**, à commencer par une assignation à résidence à Londres et une accusation de viol qu'un procureur suédois abandonnera un an plus tard avant classement en 2015.

Réfugié à Londres dans l'ambassade d'Equateur et protégé de fait par les franchises diplomatiques jusqu'au changement de régime intervenu dans ce pays il y a quelques mois, il sera remis à la police londonienne dernièrement, puis condamné par la justice britannique à 50 semaines de prison pour avoir enfreint son assignation à résidence : reclus six ans, emprisonné un an !

**Mais le pire est à craindre puisque depuis le 3 mai, les États-Unis demandent à la justice britannique qu'elle extrade outre Atlantique le citoyen australien Julian Assange**

**IL SUBIT DES PERSÉCUTIONS DEPUIS 2010, IL SUBIT L'ARBITRAIRE DEPUIS DES ANNÉES : CELA DOIT CESSER, JULIAN ASSANGE DOIT RECOUVRER LA LIBERTÉ ET REVENIR CHEZ LUI EN AUSTRALIE OU DANS TOUT AUTRE PAYS DE SON CHOIX OÙ SES DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS SERONT GARANTIS.**

**La liberté d'informer est gravement mise en cause par les États-Unis comme le révèle toute cette affaire. Ni le Royaume-Uni ni l'Australie ne doivent coopérer à une extradition vers le pays qui réclame Julian Assange** au moment où, ironiquement, l'Union Européenne reconnaît le statut de « lanceur d'alerte » et tend à organiser la protection juridique qui accompagnera ce statut.

Même s'il est condamné à une peine consécutive à un jugement rendu dans le respect absolu du droit, le pays dont Julian Assange est un CITOYEN prendrait une lourde responsabilité en ne faisant pas tout le nécessaire pour que celle-ci soit effectuée chez lui en Australie.

**LOIN de prêter éventuellement la main aux États-Unis dans leur tentative de punir le citoyen australien Julian ASSANGE, en exigeant son arrestation par vengeance hors de chez eux, l'Australie doit le défendre et lui apporter tout son secours, tout son appui, toute son aide.**

Pour la LDH-NC, le président, Elie Poigoune